

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 81 (1930)
Heft: 4

Artikel: L'industrie des boîtes en bois à Bois d'Amont (Jura français)
Autor: Pillichody, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784993>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Y a-t-il lieu de s'alarmer pour le canton de Neuchâtel et pour ses forêts ? Son manteau forestier a-t-il jamais été plus indemne de déchirures et dans une plus complète beauté que depuis que ces forêts sont sous le régime de la primauté de la culture ?

Comment résister à l'envie de citer cette phrase de *Karl Gayer* (« *Der gemischte Wald* », édition 1886, page 105) : « Là où on dispose d'un personnel éprouvé dont la culture générale et professionnelle est à bonne hauteur, quand on sait pouvoir compter sur sa diligence et son dévouement, qu'on lui laisse donc le choix des voies et moyens pour atteindre le but idéal du traitement de la forêt, car c'est ce personnel seul qui est à même de choisir ces moyens en connaissance de cause. » Ne peut-on faire cette confiance, réclamée par Gayer, aux professionnels sortis de l'Ecole forestière fédérale, mûris dans le commerce intime avec la forêt, et placés sous le contrôle d'organes cantonaux compétents et qui ont le sens aigu de leurs responsabilités ?

H. By.

L'industrie des boîtes en bois à Bois d'Amont (Jura français).

A part l'emploi en grand du bois pour la construction des maisons, pour celle des voies ferrées, pour la menuiserie, l'ébénisterie, pour la fabrication du papier, de la laine de bois — ce qui constitue la grande industrie du bois — on discerne un emploi en quantités plus modestes, généralement par l'industrie à domicile, tel que la boissellerie, la sculpture, la fabrication des jouets, etc. La statistique forestière suisse ignore la fabrication de la boîte en bois, parce qu'elle joue un rôle sans importance dans notre économie nationale. La boîte en bois a été supplantée, presque partout, par celle en métal ou par le carton. Ainsi elle est disparue de nos pharmacies, où son emploi était général il y a quelque cinquante ans. Nos rares fromages tendres s'emballent dans du carton. Seuls, ou presque seuls, les vacherins dits « du Mont d'Or » ou « des Charbonnières », sont encore offerts dans leur emballage en bois bien caractéristique.

La conservation de cet antique emballage s'explique par le fait que l'industrie de la boîte en bois a fleuri autrefois dans la vallée de Joux, d'où sont originaires les fromages tendres sus-nommés. Il en reste encore des vestiges, mais le centre de cette

fabrication s'est déplacé à l'ouest, en franchissant la frontière, sans d'ailleurs quitter la haute vallée de l'Orbe. Elle a pris pied et s'est généralisée dans le village frontière du Bois d'Amont, département du Jura, situé sur la route qui tend du Brassus à la Cure.

La raison de ce déplacement, nous l'avons vu, est à rechercher d'abord dans le rétrécissement du marché de la boîte en Suisse, puis surtout dans le développement, à la vallée de Joux, de l'industrie horlogère, y compris celle des pierres pour l'horlogerie, occupation plus fructueuse que ne l'était la fabrication des boîtes pratiquée à domicile avec un outillage primitif.

Contrairement à ce qui s'est passé dans la vallée de Joux, l'industrie de la boîte trouva un terrain fort propice à son développement en cette localité perdue dans le haut Jura français, le *Bois d'Amont*, village pour ainsi dire sans communications avec la mère patrie, dépourvu de forces motrices, ne vivant que des maigres produits de l'agriculture, séparé de ses voisins les plus rapprochés et mieux partagés par la ligne frontière, qui est une frontière politique et confessionnelle à la fois. Localité vouée à la stagnation et à la dépopulation, comme c'est le cas de tant de contrées montagneuses, plus encore en France qu'en Suisse.

La boîte avait été de tout temps une ressource pour un certain nombre de ménages; tout comme dans les villages suisses de la vallée de la haute Orbe, c'était une industrie à domicile. Si l'on recherche la raison d'être de cette industrie, petite autrefois, grande aujourd'hui, ce sont les forêts de la région qui la donnent, en particulier le *Risoud*. Ce sont les bois fins du Risoud, bien connus comme bois de résonnance, recherchés par les luthiers, les bois de fente préférés des boisselliers, qui ont permis le développement, prodigieux aujourd'hui, de la fabrication de la boîte.

C'est l'existence de la matière première nécessaire qui est à l'origine de cette industrie au caractère bien local. Et, en somme, rien d'étonnant qu'elle ait passé la frontière, parce qu'en France le règne de la boîte en bois est encore général. L'industrie laitière absorbe ces boîtes par centaines de mille, par millions. La fabrication des fromages à pâte molle est la règle, celle du fromage façon *Gruyère* est l'exception. Les pâtes molles se vendent en petites boîtes, rondes généralement, mais aussi demi-

rondes ou triangulaires. Ce débit détaillé des fromages, par cent ou deux cents grammes, absorbe une quantité prodigieuse de boîtes, qui ne sont employées qu'une seule fois, jetées ensuite comme emballage.

A côté de cette grande consommation, la pharmacie française ne s'est pas fermée entièrement au bois. La petite boîte d'onguent se fabrique par millions. La boîte en bois est employée comme emballage aussi dans d'autres professions, confiseurs, pâtissiers, modes, etc.

Nous n'avons parlé, jusqu'ici, que de la boîte type, à savoir celle fabriquée avec un mince ruban de bois, autrefois obtenu par la fente, actuellement fourni par un rabot mécanique. Pour établir ces rubans d'un demi ou un millimètre d'épaisseur, on choisit les meilleurs bois de fente, à droite et fine veine, sans nœuds. Ces rubans ou pelures, appelés « pliures » ou « tanges » dans le pays, sont ajustés autour d'un fond découpé dans une planchette, ou lambris de $2\frac{1}{2}$ ou 3 mm d'épaisseur, agrafés au point de rencontre et fixés au fond par de petites pointes. Ce travail se fait généralement encore à la main, soit en atelier, soit à domicile. Mais les machines à clouer commencent à faire leur apparition.

A côté de cette boîte à pliure, les besoins de la clientèle ont créé le bloc d'abord : c'est le carrelet de bois évidé par une tarière mécanique; muni d'un couvercle, simple planchette tournant autour d'une pointe, utilisé comme emballage de petites bouteilles de pharmacie, de flacons de parfumerie, etc. etc. Puis le coffret, boîte assemblée, emboîtée, collée ou clouée, avec couvercle à glissière, qui se fait dans toutes les dimensions, boîtes d'écolier, coffret à bijoux, emballages encore de tout genre.

On le conçoit, cette fabrication de menus bois, blocs, coffrets, serait sans intérêt si elle était restée cantonnée dans une industrie à domicile, disposant d'un outillage rudimentaire seulement. Nous voulons dire de peu d'intérêt comme rendement, et sans importance en tant que consommation de bois d'œuvre. Car chacun de ces objets n'exige qu'un volume de bois tout à fait insignifiant. L'ancien ouvrier à domicile faisait l'acquisition d'un billon de bois de fente, qu'il débitait pendant plusieurs années, à temps perdu, pendant les veilles de l'hiver. Il appert aussi que cette fabrication donne un minimum de déchets. On peut utiliser la

moindre rognure, les fausses longueurs, les dosses ou couennaux, soit comme fonds soit comme rubans ou pliures, soit comme blocs ou planchettes à coffret. C'est une industrie qui économise la matière première, qui tire le meilleur parti d'une quantité minime de bois brut.

Pour que la fabrication de la boîte soit devenue intéressante au point de vue du commerce du bois, il a fallu la belle énergie, l'esprit d'initiative de nos voisins du Bois d'Amont, qui en ont fait vraiment une grande industrie. Surmontant toutes les contrariétés, en particulier leur isolement, leur éloignement des centres de consommation, l'absence d'une voie ferrée, un climat recouvrant de neige les routes, seul moyen de transport, pendant quatre ou cinq mois au minimum, ils ont su conquérir un marché considérable et s'assurer une clientèle fidèle jusqu'aux extrémités de la France. La boîte se fabrique par millions. Les commandes courantes sont de 10.000, de 30.000, de 50.000 boîtes d'un même calibre. Actuellement, le Bois d'Amont expédie, jour pour jour, deux ou trois wagons dès la gare de Morez (tête de ligne du chemin de fer P. L. M.), située à 15 km. De Morez on gagne, par voie ferrée, Lyon au sud, Dijon à l'ouest.

Les grosses caisses d'emballage pour les boîtes sont transportées à Morez par camions automobiles. Il y a peu d'années, c'étaient les attelages de chevaux qui faisaient le camionnage : l'on voit d'ici l'importance de ce service et les difficultés pendant la saison hivernale pour maintenir les communications automobiles !

L'impulsion principale pour cette industrie a été donnée par l'exportation, au Bois d'Amont, de la force motrice des usines de Vallorbe (Forces de Joux), il y a de cela une quinzaine d'années. Le moteur électrique a bien vite détrôné l'outillage archaïque des fendeurs à main. De plus, il a permis la multiplication des petits ateliers. Le Bois d'Amont possède une demi-douzaine d'usines parfaitement outillées pour débiter également le bois en grume. Mais à côté de ces entreprises complètes, il existe des douzaines de petits ateliers familiaux, pourvus d'une scie circulaire seulement pour débiter en planchettes pour fonds les rondins de bois d'un mètre et d'un rabot pour les pliures. Les rondins d'épicéa sont achetés dans les forêts, essentiellement en

Suisse, c'est-à-dire dans la vallée de Joux, où, pour satisfaire cette clientèle, on a créé ce qu'on a coutume d'appeler le « stère de circulaire ». Ce ne sont rien d'autre que des bois d'éclaircie, débités en stères de rondins, dont on élimine le bois taré, les diamètres en dessous de 12 cm et le sapin blanc. C'est un assortiment correspondant à peu près à celui utilisé par les fabriques de pâte de bois. Dans ces stères de rondins, les usiniers font un triage soigné, pour mettre à part les billes sans nœuds et de droite veine, qui sont débitées en pliures pour les tours de boîte, tandis que les rondins de moindre qualité sont débités en minces planchettes au moyen de la scie circulaire, planchettes dans lesquelles on découpe les fonds. La consommation de ces stères pour la circulaire s'accroît sans cesse, à mesure que s'accroît le nombre des petits ateliers familiaux. Ceux-ci débutent avec une ou deux douzaines de stères de rondins; peu après, ils en achèteront cinquante ou cent. Ils n'auraient que faire de bois en grume, faute de place pour le déposer et le manipuler, et faute d'outillage pour le débiter.

On peut évaluer les besoins actuels du Bois d'Amont à environ 5000 à 6000 stères par année, mais ce chiffre va sans cesse en augmentant. Les usiniers payent le stère, pris en forêt, en moyenne au prix de 20 à 22 fr. aujourd'hui (soit 30 fr. le m³), argent suisse bien entendu. Dans les moments de presse, ces prix subissent une augmentation; durant la guerre, ils se sont élevés jusqu'à 40 à 50 fr. le stère.

Quant au bois en grume, la consommation actuelle est d'environ un milier de m³, du moins pour ce qu'exporte la vallée de Joux. Les usiniers employant la grume font l'acquisition, dans les mises, de lots aptes à donner une bonne proportion de bois de fente. Ce sont des acheteurs bienvenus, pouvant payer des prix relativement élevés, 35 à 45 fr. pour des grumes de dimensions moyennes. Dans les coupes du Risoud, les acquéreurs, une fois les bois exploités et débités, alors que l'on peut se rendre compte de la qualité des bois, opèrent un triage spécial des billons bons pour la fente, que le Bois d'Amont acquiert à des prix tout à fait rémunérateurs, 150 à 180 fr. le m³ aujourd'hui, soit deux à quatre fois le prix du bois sur pied. Ces prix exercent une grande influence lors des ventes de bois au Risoud; un lot qui

renferme une seule plante de choix, recherchée par le Bois d'Amont, se voit fortement disputé par les marchands.

En revanche, les forêts qui fournissent des billons défectueux, tout spécialement des nœuds cachés, des chevilles, sont mises à l'index par les boîtiers et ils évitent d'y acheter du bois. Si la vallée de Joux est avantagée par le voisinage de cette industrie de la boîte, il n'en découle pas que les bois de moindre valeur puissent également être livrés à des prix avantageux de ce côté-là. Ce n'est qu'en satisfaisant strictement les exigences de cette clientèle avisée que la Suisse gardera cet excellent marché. Les bois de charpente et les bois noueux doivent être écoulés dans une autre direction.

D'une manière générale, l'essor extraordinaire de cette industrie dans le voisinage immédiat de la vallée de Joux — la distance du Brassus au Bois d'Amont étant de sept kilomètres, par une route bien construite — exerce une influence très favorable sur le marché des bois. La contrée possède un taux de boisement excessif, en comparaison des besoins des modestes localités où sont concentrés les quelque 9000 habitants. Les circonstances diffèrent totalement de celles du Jura neuchâtelois, par exemple, avec ses centres importants de La Chaux-de-Fonds et du Locle. La part de la consommation sur place est tout à fait minime, particulièrement pour le bois de chauffage, concurrencé encore par la tourbe et par le charbon des chauffages centraux. D'autre part, nos tarifs ferroviaires rendent très peu rémunératrice l'exportation des stères à brûler, même pour les bois de pâte; les prix payés à la Vallée sont inférieurs à ceux de contrées moins reculées.

Grâce à cette belle industrie de la boîte de bois, arrivée au développement signalé, la question de l'emploi de tous les bois de moindre calibre, des produits d'éclaircie notamment, se trouve résolue. Les boîtiers payent le stère en forêt plus cher même que les fabriques de pâte, de 2 à 5 fr. par stère. Nous avons signalé déjà les prix élevés des bois de service de choix.

* * *

Nous ne voulons pas terminer cet exposé sans attirer l'attention des lecteurs suisses sur une des causes de la rapide pros-

périté de cette industrie mécanique à domicile : à savoir l'absence de toute réglementation industrielle pédante et de tout contrôle vexatoire au point de vue protection ouvrière, assurance, police des constructions, etc. etc.

Les trois quarts des petits ateliers installés à la diable dans d'antiques fermes, le plus souvent dans une chambre d'habitation ou une cuisine, dans lesquelles on a placé la scie circulaire avec son moteur, ne seraient pas tolérés en Suisse. Notre manie de tout réglementer aurait empêché, étouffé dans l'œuf, une industrie qui, là-bas, procure largement son pain à une nombreuse population autrefois fort pauvre. Est-il besoin de dire que les accidents n'y sont pas fréquents et que les incendies sont à peu près inconnus, simplement parce que le feu causerait d'irréparables dommages, tandis que chez nous... les accidents de toute sorte ne sont plus redoutés. Nous sommes un peuple heureux, parce qu'un Etat-Providence veille sur nos moindres faits et gestes, prend bénévolement en main la défense de nos propres intérêts et que le gendarme est associé à toute notre activité, pour nous protéger contre nous-mêmes. Nous ne nous apercevons pas, faute de pouvoir faire des comparaisons, que tout cet appareil protecteur, toute cette réglementation restrictive coûte un argent fou, en constructions et installations, en restrictions de la liberté du travail, en primes d'assurance, en concessions, patentés, etc., sans parler des impôts qui sont d'autant plus élevés que l'Etat doit entretenir un formidable et coûteux appareil de contrôle pour assurer l'observation de ce mâquis de lois et règlements.

Une visite au Bois d'Amont laisse une impression des plus bienfaisantes. On y trouve toute une population livrée à un travail intense, toute la famille, avec femme et enfants, associée à la production dans une pleine liberté, sans chicanes administratives, sans intrusions d'inspecteurs qui, trop souvent, ne sont que des instruments des syndicats de mécontents, toujours opposés au patronat, sans obstacles à l'expansion de leur activité, chacun installé à son idée et selon les moyens dont il dispose, ce qui permet au plus modeste de créer un chantier, qui grandira selon son effort et en raison de son intelligence. Personne ne vient dire au débutant : Ceci est défendu, cela ne se peut pas, contravention ci, amende là !

Si l'on encerclait d'un tel réseau de défenses et de restrictions ceux qui ne travaillent pas, les chômeurs de profession, au lieu d'entraver essentiellement la liberté de travail, combien les affaires iraient mieux ! C'est l'enseignement que nous tirons de la belle et fructueuse activité de nos voisins fabricants de boîtes, qui sont en train de transformer en une contrée des plus prospères une des hautes vallées les plus disgraciées de ce Jura français, aux aspects souvent désertiques et voué à la dépopulation. Avis à ceux qui, chez nous, font des discours sur le secours à donner aux populations des hautes altitudes, secours qui consisteront essentiellement en subventions, dont chacune sera limitée par tout un réseau de fils barbelés de conditions, prescriptions et règlements, à vous décourager à l'avance d'y faire appel. Qu'on se le dise : le premier des biens, celui qui inspire à l'homme la force et la joie de vivre, qui stimule l'esprit d'initiative et qui laisse la satisfaction au cœur de celui qui travaille, c'est la liberté.

A. Pillichody.

Notes forestières sur la côte orientale de l'Australie.

L'Australie n'est pas un pays forestier. Alors que l'énorme bloc de forme ovale que représente ce continent couvre une superficie égale aux trois quarts de l'Europe (7.768.000 km², la Tasmanie y comprise), ses forêts n'occupent guère qu'une surface dix fois plus étendue que celles de notre pays.

Par sa position en latitude, l'Australie est située en partie dans la zone tropicale et empiète sur la zone tempérée. Mais comme les alizés du sud-est déchargent leur humidité dans la cordillère qui suit la côte sur plus de 3000 km à l'est du pays (le Dividing Range), il n'y a guère qu'une étroite zone côtière qui bénéficie en fait d'un climat tropical ou tempéré. Entre la mer et la cordillère, les pluies sont abondantes et continues et les forêts, bien représentées, sont particulièrement luxuriantes et impénétrables. Ce sont les « rain forests », dont M. W. D. Francis¹ a étudié le caractère et les essences et qui constituent une part considérable et particulièrement intéressante des boisés australiens.

Conditionnée par une pluviosité élevée et continue, la forêt vierge de la côte orientale se distingue très nettement du massif clair d'eucalyptus ou d'acacias, qui s'accorde d'un climat plus aride. Extrêmement riche en essences arborescentes et arbustives, elle se présente sous la forme d'une brousse inextricable où des arbres

¹ W. D. Francis, *Australian Rain-forest Trees*, Brisbane, 1929.